

SECTION D'EPALINGES - Dojo de la Croix-Blanche

Correspondance : Case postale 6593 - 1002 Lausanne

Tél. 021 323 83 94 - info@judokwailausanne.ch

REGLEMENT 2010

- Membres** : ils sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents et d'avoir une assurance responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'échange. Les membres s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve d'une hygiène stricte.
Par leur inscription au club, ils en acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils sont membres tant qu'une lettre de démission n'est pas adressée au club (voir point 10).
- Direction du club** : par un comité directeur de 8 membres, élu pour 4 ans par l'assemblée générale. Il est présidé par M. Philippe Schneider, 3^{ème} Dan Judo, moniteur J+S.
- Enseignement** : sous la direction de :
pour le Judo : Mme Irène Bernasconi, 5^{ème} Dan Judo, monitrice J+S.
pour le Ju-Jitsu : M. Marcel Python, 8^{ème} Dan Judo et Ju-Jitsu, expert Dan FSJ, président de la section d'Epalinges et vice-président du club.
- Secrétariat** : dirigé par Mme Michèle Clerc, 2^{ème} Dan Judo, responsable administrative, vice-présidente.
- Assemblée générale** : au dojo de Lausanne dans le 1^{er} trimestre de l'année en cours, dès la 18^{ème} année. Election du comité tous les 4 ans, la prochaine en mars 2012.
- Fermeture du club** :
Vacances scolaires selon les écoles de la Commune d'Epalinges. Pour les adultes, selon directives du responsable des cours.
- Tarifs** : **CHF**

Finance d'inscription membre actif	unique	40.00
Cotisation membre actif jeune jusqu'à la fin de l'année des 25 ans	annuel	400.00
Cotisation membre actif adulte Ju-Jitsu, dès la 26 ^{ème} année	annuel	500.00
Cotisation membre actif Ju-Jitsu + Judo (Lausanne)	annuel	660.00
Cotisation en cas de maladie, accident (voir point 9)	mensuel	20.00
Frais de rappel	chaque, dès le 2 ^{ème}	20.00
FSJ / passeport obligatoire, dès la ceinture jaune	unique (avec 1 photo)	30.00
FSJ / jusqu'à la 13 ^{ème} année, Licence obligatoire	annuel	20.00
FSJ / dès la 14 ^{ème} année, licence obligatoire + abonnement à Dojo	annuel	50.00
- Echéances des cotisations et montants à payer : les cotisations sont payables d'avance.**

Echéance	Période	Jeune	Ju-Jitsu adulte	Ju-Jitsu + Judo
1 ^{er} janvier	1 ^{er} semestre (6 mois)	240.00	300.00	396.00
1 ^{er} août	2 ^{ème} semestre (4 mois)	160.00	200.00	264.00
		400.00	500.00	660.00
- Demande de congé pour maladie ou accident (pour 6 semaines au minimum) :**
Il faut en faire la demande par écrit, au début de la période (aucune demande orale ne sera prise en considération) et joindre un certificat médical indiquant la date de l'arrêt et celle de la reprise éventuelle. La finance spéciale de congé sera reportée sur la période suivante. Aucun remboursement n'est accordé.
- Démission** : par lettre recommandée dans les délais suivants, la date de la poste faisant foi ou par mail (en demandant la confirmation du club) : **15 juin pour fin juin / 15 décembre pour fin décembre.**
La démission, arrivant après une des dates ci-dessus, sera automatiquement reportée à l'échéance suivante. Les cotisations sont dues jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe plus aux cours. Aucun remboursement n'est accordé.
- Entrée en vigueur** : 01.01.2010.